



Arrêté du maire n° PM2025-405

portant autorisation d'occupation du domaine public

Festivités, Noël 2025 -Fermetures de la ville  
- 29770 Audierne

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu l'article R.610.5 du code pénal,

Vu les dispositions du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I 8<sup>ème</sup> Partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu l'arrêté du maire n° PM2025-392 du 24 novembre 2025,

Vu l'arrêté du maire n° PM2025-393 du 24 novembre 2025,

Vu l'arrêté du maire n° PM2025-404 du 02 décembre 2025,

Vu les festivités organisées par les communes d'Audierne (29770) et Plouhinec (29780), pour animer la période de Noël 2025, du vendredi 12 décembre 2025 au mardi 06 janvier 2026,

Vu les temps forts de ces festivités, animés par la société Dédé Férlezou Animations, le groupe folklorique Ar C'hab E Tansal, les Bagad et Cercle de Beuzec et les commerçants ambulants, qui se dérouleront les vendredi 12, dimanche 21 et samedi 27 décembre 2025 dans le centre-ville d'Audierne,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion de ces manifestations, conformément au plan Vigipirate Urgence attentat,

Arrête

**Article 1** : Les trois temps forts, animés par la société Dédé Férlezou Animations, le groupe folklorique Ar C'hab E Tansal, les Bagad et Cercle de Beuzec et les commerçants ambulants se dérouleront les vendredi 12, dimanche 21 et samedi 27 décembre 2025 dans le centre-ville d'Audierne, selon les conditions ci-dessous :

- Le vendredi 12 décembre 2025 : inauguration des festivités par les élu(e)s à 18 H.

Le centre-ville d'Audierne sera fermé à la circulation motorisée, de 17 H 30 à 22 H, aux trois entrées suivantes : rond-point de la place de la Liberté (au niveau du Crédit Agricole), 12 quai Jean Jaurès et rue Victor Hugo (au niveau du commerce Ti Forn). Des déviations seront installées. Cf plan en annexe.

- Le dimanche 21 décembre 2025 : « Grande parade du Père Noël », rencontre avec le Père Noël, et défilé des bagad et cercle de Beuzec.

Le centre-ville d'Audierne sera fermé à la circulation motorisée, de 15 H à 19 H, aux trois entrées suivantes : rond-point de la place de la Liberté (au niveau du Crédit Agricole), 12 quai Jean Jaurès et rue Victor Hugo (au niveau du commerce Ti Forn). Des déviations seront installées. Cf plan en annexe.

- Le samedi 27 décembre 2025 : concerts « Jeanne Rose », « Bacano », « Remembers » et feu d'artifice.

Le centre-ville d'Audierne sera fermé à la circulation motorisée, de 15 H à 21 H 30 aux trois entrées suivantes : rond-point de la place de la Liberté (au niveau du Crédit Agricole), virage des Marines sur le quai Jacques de Thézac et rue Victor Hugo (au niveau du commerce Ti Forn). Des déviations seront installées. Cf plan en annexe.

**Article 2** : Les pré-signalisations, signalisations et infrastructures nécessaires à l'organisation de ces manifestations seront mises en place par les services techniques de la ville d'Audierne.

**Article 3** : A la fin des animations, tous les éléments devront être enlevés afin de dégager la voie publique qui sera remise en état par les organisateurs.

**Article 4** : La commune d'Audierne dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pendant la période des animations. Les représentants des organisateurs engagent leur responsabilité civile.

**Article 5** : Le présent arrêté prendra effet dès l'installation des structures et la sécurisation des lieux par les services techniques de la ville d'Audierne. Il sera porté à la connaissance du public par affichage.

Article 6 : La présente autorisation sera retirée en cas de non-respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 7 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Audierne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché sur site.

Audierne, le 02 décembre 2025

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H  
Pour le maire,  
L'adjoint délégué à la circulation,  
Éric BOSSER

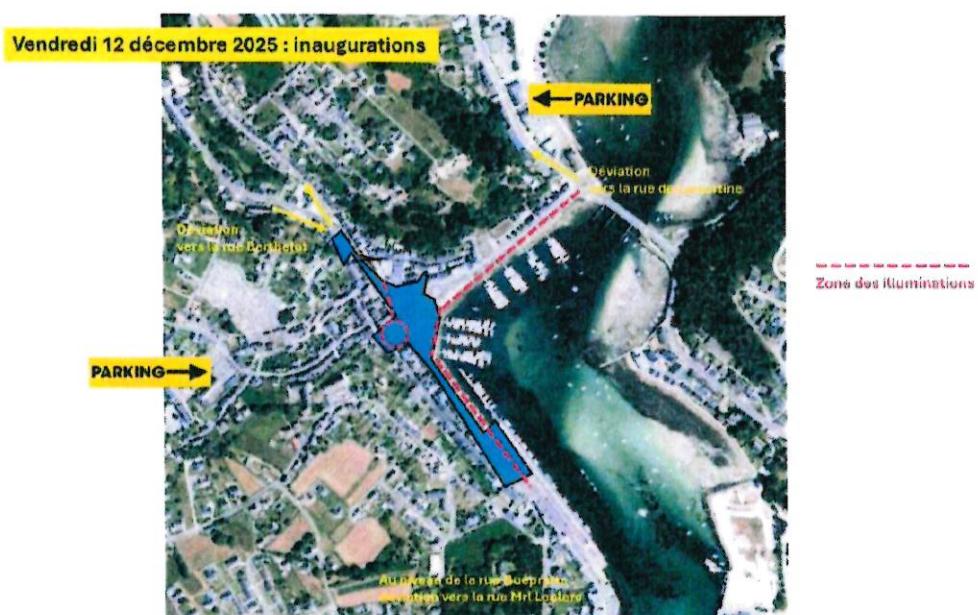


Destinataires :

La société Dédé Férezou Animations, le groupe folklorique Ar C'hab E Tansal, les Bagad et Cercle de Beuzec et les commerçants ambulants  
SDIS 29 / SMUR / Gendarmerie  
Département du Finistère  
Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille  
Transports Le Coeur  
Commune de Plouhinec (29780)  
M. Gurvan KERLOC'H, maire  
M. Georges CASTEL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire  
M. Éric BOSSER, maire délégué d'Esquibien et adjoint à la circulation  
M. Michel COLLOREC, adjoint au maire chargé des travaux  
M. Didier LOAS, conseiller délégué à la vie associative  
M. Michel VAN PRAËT, adjoint au maire chargé des affaires culturelles  
M. Fabrice BUREL, directeur des ST Ville d'Audierne  
M. Boris MOIGNE, responsable du CT Ville d'Audierne  
M. Christian JULOU, ASVP  
Services Voirie, Bâtiments et Espaces verts Ville d'Audierne  
Archives mairie et mairie annexe

**ARRÊTÉ DU MAIRE n° PM2025-405**

**ANNEXES**



ARRÊTÉ DU MAIRE n° PM2025-405

ANNEXES

